AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

20

DLP 12-6-78454944

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - B.P. 210 - 45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
Téléphone : 86-36-24

Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F

M. le Sous-Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux
93, rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
C. C. P. : La Source 4604-25 C

BULLETIN TECHNIQUE N° 195 — 9 JUIN 1978

MILDIOU

/ VIGNES /

De nouveaux foyers primaires ont été décelés dans les régions de REUILLY (18) d'AMBOISE (37), de FRANCUEIL (37) et de ST JEAN DE BRAYE (45).

En raison du développement important de la végétation et des pluies orageuses survenues début Juin qui ont pu provoquer des contaminations dont les taches vont apparaître dans les prochains jours, il est prudent de renouveler toute protection datant de plus d'une semaine.

Dans le cadre du concours pour la détection des foyers primaires du mildiou nous demandons aux viticulteurs de bien vouloir envoyer au Service de la Protection des Végétaux les premières taches de mildiou qu'ils pourraient trouver dans leur vigne.

A propos des maladies et des ravageurs de la vigne nous rappelons les recommandations contenues dans le Bulletin de la Station d'Avertissements Agricoles "Centre" du 6 Juin.

/ CEREALES /

PUCERONS DES EPIS

Dans certaines cultures de blé tendre et de blé dur encore rares des départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher, il est possible d'observer jusqu'à 25 % des épis colonisés par au moins 5 pucerons.

Il convient donc d'être vigilant lorsque l'on sait qu'une population de pucerons peut doubler en 5 jours, voire même tripler en 8 jours si les conditions sont favorables.

Nous rappelons que le seuil d'intervention est fixé à 10 pucerons par épi, soit en pratique lorsqu' un épi sur deux est colonisé par au moins 5 pucerons.

Durant toute la période de sensibilité de la culture (début épiaison au stade grain pâteux) un contrôle est nécessaire chaque semaine, deux examens hebdomadaires sont même conseillés lorsque 20 % des épis sont colonisés.

Pour apprécier les risques au niveau de la parcelle il est possible d'examiner un minimum de 50 tiges réparties en 10 points différents de la culture, en se limitant à l'observation de la dernière feuille et de l'épi.

Seuls les insecticides reconnus non dangereux pour les abeilles sont autorisés à partir de l'épiaison pour lutter contre les pucerons ; leur liste est la suivante :

P./251

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET

INSECTICIDES AUTORISES POUR LUTTER CONTRE LES PUCERONS DES EPIS DES CEREALES

MATIERES ACTIVES (Produits commerciaux)	DOSES/HA M. A.	DOSES/HA P. C.
BROMOPHOS METHYL (Rhodianex ou Sovinexion 25)	375 g	1,5 l
DIALIFOS + ENDOSULFAN (Fendik)	360 g + 280 g	1,5 l
ENDOSULFAN (Thiodane super ou Thiodan 35 CE)	525 g	1,5 l
ENDOSULFAN + THIOMETON (Serk)	300 g + 99,3 g	1,5 l
PIRIMICARBE (Pirimor G)	125 g	0,250 Kg
PHOSALONE (Azophène, Zolone, ou Zolone bas volume à raison de 6 l/ha)	600 g	1,75 l

M. A. : Matière Active en grammes.

P. C. : Produit Commercial en litres ou en kilogrammes.

En cas d'attaque à l'épiaison l'on préfèrera un insecticide rémanent du type Phosalone, Bromophos, Endosulfan. A la floraison l'on choisira un produit à action de choc tel que le Pirimicarbe.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire "CENTRE"

G. BENAS